



Lyon, Besançon, 11 mars 2025

Communiqué de presse

Canal du Rhône au Rhin : Voies navigables de France a fait planter 600 arbres

Durant l'hiver 2024-2025, 600 arbres ont été plantés le long du canal sur les secteurs de Deluz et de la Malate (Nord-Est de Besançon). Ces plantations ont été confiées par VNF à France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté et à La Croix Verte, qui s'appuient sur un fort réseau de bénévoles et développent des liens avec le monde associatif. L'an dernier, 300 arbres avaient été plantés sur les secteurs d'Osselle-Routelle et de Roche-lez-Beaupré. VNF agit ainsi pour reconstituer la continuité écologique (aussi appelée trame verte).

Le recours à des essences moins sensibles que le frêne aux parasites et plus adaptées au changement climatique est privilégié : charmes, chênes pédonculés, tilleuls à petites feuilles, merisiers, saules marsaults, érables planes et érables sycomores.

Les plantations d'arbres et de haies permettent de jouer un rôle dans la diversité végétale en recréant de la biodiversité et des habitats pour la faune. L'ombrage recréé est particulièrement apprécié par les nombreux usagers du canal et de ses berges.

Pour cette campagne 2024-2025, VNF reçoit le soutien financier des Ministères Aménagement du territoire-Transition écologique et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La politique de gestion arborée de VNF sur le canal du Rhône au Rhin

En faisant planter chaque année des centaines d'arbres dans les secteurs les moins pourvus du canal du Rhône au Rhin, VNF agit de façon volontariste en faveur de la re-naturalisation des berges du domaine public fluvial et de la reconstitution de la trame verte. Ces plantations feront par la suite l'objet d'une gestion arborée « différenciée ».

En effet, pour son patrimoine arboré, VNF agit en Bourgogne-Franche-Comté suivant un protocole de gestion mis au point et validé avec la DREAL, l'OFB (Office français de la biodiversité) et la LPO (Ligue de protection des oiseaux).

Un diagnostic phytosanitaire des arbres qui bordent le canal est réalisé tous les 3 ans. Les spécimens morts ou malades à plus de 50% pouvant représenter un danger notamment pour les navigants, les populations et les usagers de la liaison EuroVélo6 sont identifiés en vue d'être entretenus (élagage, abattage, mise en chandelle, etc). Les abattages ont lieu lorsque cela est strictement indispensable. Les troncs qui ne présentent aucun danger mais qui ont un intérêt écologique sont laissés sur pied. Une attention particulière est aussi portée au respect des oiseaux et des chauves-souris (formation du personnel ou mobilisation d'un écologue).

L'expérience acquise en matière de gestion arborée « différenciée » sur le canal du Rhône au Rhin a permis à VNF de déployer à l'échelle du bassin Rhône Saône ces bonnes pratiques fondées sur l'évaluation du risque de chute d'arbre (fût ou branche), la prise en compte de l'enjeu local (notamment en termes de fréquentation) et le principe « Eviter, Réduire, Compenser ».

CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France
Communication Rhône Saône

Antoine QUIDU
06 88 21 35 48
antoine.quidu@vnf.fr

FNE BFC
Communication

Marine LUCZAK
06 58 70 64 67
communication@fne-bfc.fr

La Croix Verte
Responsable plantations

Viviane MOLARD
06 75 59 68 06
vmolard@orange.fr

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6 700 km de fleuves, canaux et rivières.

À l'écoute des besoins spécifiques des acteurs locaux, VNF agit avec ses 4 000 collaborateurs au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires.

Notre ambition est de moderniser et valoriser ce patrimoine unique en un véritable moteur de développement économique, écologique et social au service de tous.

En collaboration étroite avec les partenaires européens, nationaux et locaux, nous œuvrons notamment pour une gestion fine de la ressource en eau dans le respect de l'environnement, le renforcement de la performance du transport fluvial, la dynamisation d'un tourisme durable, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la production d'énergies renouvelables.



À propos de France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté

France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

L'association a plusieurs domaines de compétences, comme la biodiversité (haies, arbres têtards, les ripisylves et le castor d'Eurasie, Végétal local), la transition écologique (low-tech, sobriété, commun), le dialogue environnemental, le recensement des atteintes à l'environnement... Nous accompagnons les structures dans la préservation et la restauration des écosystèmes.

<https://www.fne-bfc.fr/>   

À propos de La Croix Verte

La Croix Verte est une association de protection de la nature et de l'environnement créée en 1983. Son secteur initial d'intervention touche 8 communes de la Vallée Verte, entre Thise et Amagney, et son siège social se trouve à Roche-lez-Beaupré.

L'association développe depuis plus de 40 ans une "écologie populaire", simple et à la portée du plus grand nombre. La défense de l'environnement et de la qualité de la vie se fait localement en sensibilisant et en impliquant la population et ses élus : adhérents associatifs, bénévoles, entreprises, enfants des écoles, municipalités... Elle intervient actuellement sur 3 axes : la collecte des déchets, le recyclage de matériaux et les plantations. Le programme de plantations de La Croix Verte a débuté en 2019, avec, depuis, la création de nombreuses haies, de 2 vergers de sauvegarde, de plantations variées le long du Doubs et du canal du Rhône au Rhin, notamment en collaboration étroite avec FNE.

<https://lacroixverte.fr/> / Contact : lacroixverte@laposte.net